

Patinoire

Il est strictement défendu :

- de s'attrouper ou de flâner en bordure de la patinoire
- de s'asseoir sur la bande ou la surface glacée
- de se trouver sur la surface glacée sans patins
- de patiner à vitesse excessive ou de freiner brusquement
- de faire la chaîne, de jouer à la tague et de lancer des boules de neige ou tout autre objet
- de patiner à reculons ou dans le sens contraire à la foule
- de patiner avec quelqu'un ou quelque chose sur le dos, sur les épaules ou dans les bras
- d'exécuter des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey
- d'utiliser une poussette sans autorisation
- de patiner avec des écouteurs, un cellulaire ou tout autre appareil électronique

Horaires :

- Les activités spéciales offertes par la Ville ont préséance sur la pratique libre ainsi que sur la programmation régulière
- La programmation établie pour chacune des activités doit être respectée en tout temps
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace et les conditions climatiques
- La Ville de Laval se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis

Les participants doivent respecter ces règlements et toutes autres directives émises par les surveillants. Tout participant qui ne respecte pas ces règlements et les directives du surveillant sera expulsé. Merci et bon patinage !

Il est obligatoire de :

- porter un casque pour les jeunes patineurs (8 ans et moins) et les débutants
- attendre le signal sonore avant de s'engager sur la surface glacée
- quitter la patinoire immédiatement au signal du surveillant ou de l'opérateur

Il est fortement recommandé de :

- prévoir un adulte pour accompagner les enfants âgés de 12 ans et moins

Pour le Hockey libre il est obligatoire de :

- porter un casque protecteur, un protecteur facial complet (fortement recommandé pour les 18 ans et plus) et un protège-cou

